

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 10.263**

L'An deux Mille Dix, le 15 novembre à 17 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 8 novembre 2010

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 8 novembre 2010

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. GIRAUD, Mme PELTIER, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, conseillers municipaux,

**ETAIENT REPRESENTES** : M. SIMONNET représenté par M. QUENTIN  
M. BESSON représenté par M. GIRAUD  
Mme DESCHANP représentée par Mme ROY  
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE  
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD  
M. PATRUX représenté par M. REVOLAT  
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

**ETAIENT ABSENTS-EXCUSES** : M. CHABASSE, M. MEGLIO, M. SERVIT.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 30

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE – - CONSTRUCTION D'UN  
GYMNASE DE COMPETITION ET D'UNE SALLE DE MUSCULATION

**RAPPORTEUR** : M. CAU

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération du 12 décembre 2007, le conseil municipal de la commune de Royan a décidé de procéder à la construction d'un gymnase de compétition et d'une salle de musculation.

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a confirmé que l'opération envisagée est éligible à l'attribution d'un fonds de concours par la communauté d'agglomération et demande de fournir le plan de financement, ainsi que le montant de chacune des subventions notifiées.

Le coût total de cette opération s'élève à :

ESTIMATIONS	MONTANTS
Montant total de l'opération	<b>3 496 072,00 € H.T.</b>
<b><i>SUBVENTIONS ACCORDEES</i></b>	
Conseil général	353 224,00 €
CNDS	300 000,00 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>653 224,00 € T.T.C.</b>
<b>RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE</b>	<b>2 842 848,00 €</b>

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des finances,
- Après en avoir délibéré,

### DECIDE

- de solliciter l'octroi du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour la construction d'un gymnase de compétition et d'une salle de musculation à Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 16 novembre 2010

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD



CABINET DU MAIRE  
 Reçu le 16 OCT. 2010  
 N° 2508

MONSIEUR DIDIER QUENTIN  
 MAIRE DE ROYAN  
 80 AVENUE DE PONTAILLAC  
 17200 ROYAN

**AIDE ET CONSEIL AUX MAIRES**

*Affaire suivie par Frédéric BLAIN*

N. Réf. : 2010/FB-MG/34

Objet : Fonds de concours

Construction d'un gymnase de compétition et d'une salle de musculation

Royan, le vendredi 8 octobre 2010

Monsieur le Maire, *Cheer Didier*

Vous avez sollicité l'intervention de la Communauté d'Agglomération au titre des fonds de concours pour la construction d'un gymnase de compétition et d'une salle de musculation.

L'opération envisagée est éligible à l'attribution d'un fonds de concours par la Communauté d'Agglomération, conformément aux critères définis par délibérations du conseil communautaire du 22 juin 2007 et du 3 mars 2008.

Ce fonds de concours permettrait à la commune d'obtenir une participation financière maximale de 20% de la part résiduelle restant à sa charge. Il est précisé que le montant du fonds de concours est plafonné à 150.000 € par projet.

Préalablement à toute décision du conseil communautaire, le conseil municipal doit se prononcer sur la demande d'attribution d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération en indiquant le plan de financement et la mention des montants des subventions notifiées.

Dès que vous m'aurez fait parvenir, avant le 22 novembre 2010, la délibération (projet ci-joint), je ne manquerai pas de solliciter l'avis de la commission compétente et la décision du conseil communautaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

*Breun à br'*

LE PRÉSIDENT

AGGLOMÉRATION  
 ROYAN ATLANTIQUE  
 107, Avenue de Rochefort  
 17201 ROYAN Cedex

JEAN-PIERRE TALLIEU